



CINQUANTE-ET-UNIÈME SESSION  
16-21 novembre 2015  
Kuala Lumpur (Malaisie)

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la Session
2. Détermination du quorum
3. Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux
4. Rapport sur la composition du Conseil
5. Rapport du Comité de vérification des pouvoirs
6. Répartition des voix proposée pour la période biennale 2015-2016
7. Admission d'observateurs
8. Déclaration du responsable
9. Rapport du Groupe consultatif non officiel (GCNO) – Décisions 3(XXII), 5(XXVI) et 2(XLIX)
10. Renforcement de la coopération entre l'OIBT et la CITES -- Décisions 3(XVI), 7(XXXIV), 2(XXXVII) et 5(XLVI)
  - (a) Propositions de Membres de faire inscrire des essences aux Annexes de la CITES -- Décision 3(XVI)
  - (b) Rapport sur l'exécution du programme CITES
11. Questions relatives à l'article 14 de l'AIBT de 2006 – Décisions 3(XXV), 5(XLII), 2(XLVI) et 3(XLIX)
12. Rapport d'activités relatif à l'exécution du Programme de travail biennal de l'OIBT pour 2015-2016
13. Rapport d'activité sur l'exécution des Programmes Thématiques de l'OIBT
14. Actualités de la CCNUCC concernant les forêts et leurs implications potentielles pour les forêts tropicales et l'économie mondiale des bois tropicaux – Décisions 2(XXXIX) et 1(XLI)
15. Initiative de collaboration OIBT-CDB en faveur de la conservation des forêts tropicales – Décision 6(XLVI)
16. Examen de la présence et de la représentation de l'OIBT à l'échelon régional – Décisions 7(XLIX) et 2(L)
17. Admission et activités des observateurs aux sessions du Conseil – Décision 3(L)
18. Élaboration de lignes directrices OIBT destinées à la prise en compte de l'équité homme-femme dans les activités, programmes et projets de l'Organisation menés dans les pays membres – Décision 2(L)

19. Programme de bourses OIBT -- Décision 4(XXVII)
  - (a) Rapport d'activité sur le Programme de bourses OIBT
  - (b) Rapport du président de la Commission de sélection des bourses
20. Rapport annuel pour 2014
21. Compte spécial et Fonds du Partenariat de Bali
  - (a) Apports de fonds au Compte spécial (Compte subsidiaire des programmes thématiques et Compte subsidiaire des projets) et au Fonds du Partenariat de Bali
  - (b) Rapport du Panel du Compte subsidiaire B du Fonds du Partenariat de Bali (BPF)
22. Rapports des sessions associées des Comités
23. Élection du Président et du Vice-président du Conseil pour 2016
24. Dates et lieux de la cinquante-deuxième et de la cinquante-troisième sessions du Conseil et des sessions associées des Comités
25. Autres
26. Décisions et rapport de la session
27. Clôture de la session

## ANNOTATIONS A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

### **Point 1 - Ouverture de la Session**

La cinquante-et-unième session du Conseil sera inaugurée par le président du Conseil.

### **Point 2 - Détermination du quorum**

Le Responsable fera rapport au Conseil sur l'état du quorum exigé pour l'ouverture de la session.

### **Point 3 - Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux**

[Document ITTC(LI)/1]

Le Conseil pourra décider d'examiner et d'adopter son ordre du jour. En ce qui concerne le programme des réunions, le Conseil pourra examiner le projet de calendrier distribué aux termes de la Décision 5(XXII), recueillir l'avis du Groupe consultatif non officiel (GCNO) et consulter le Bureau de coordination du Président pour produire un calendrier des séances au jour le jour ou à intervalles plus fréquents si nécessaire.

### **Point 4 - Rapport sur la composition du Conseil**

[Document ITTC(LI)/3]

Le Responsable fera rapport sur la composition du Conseil.

### **Point 5 - Rapport du Comité de vérification des pouvoirs**

[Document ITTC(LI)/4]

Le Conseil pourra examiner et adopter le rapport du Comité de vérification des pouvoirs et agréer les pouvoirs des délégations.

### **Point 6 - Répartition des voix proposée pour la période biennale 2015-2016**

[Document ITTC(LI)/1 Annexe]

La proposition de répartition des voix pour la période biennale 2015 – 2016, répondant à l'article 10(7) de l'AIBT de 2006, figure en annexe à l'ordre du jour provisoire (Document ITTC(LI)/1). La répartition des voix restera en vigueur pour la suite de cette période, sauf si la composition de l'Organisation se modifie ou lorsque intervient une suspension ou une restauration des droits de vote d'un ou plusieurs membres, auquel cas le Conseil opère une nouvelle répartition des voix dans la catégorie ou les catégories des membres concernés.

Conformément à l'article 19(4) de l'AIBT de 2006, la répartition des voix telle qu'approuvée servira au calcul de la quote-part de chacun des Membres au budget administratif de l'exercice biennal 2016-2017.

### **Point 7 - Admission d'observateurs**

[Document ITTC(LI)/Info.3]

Le Conseil pourra décider d'admettre les États et organisations qui demandent à assister à la session en tant qu'observateurs. Deux listes de demandes déposées seront soumises en séance pour examen et décision. La première contiendra les noms de tous les États et organisations admis aux sessions du Conseil, la seconde ceux des États et organisations sollicitant leur admission pour la première fois à la présente session.

### **Point 8 - Déclaration du Responsable**

Le Responsable fera une déclaration au Conseil sur les activités de l'Organisation et sur d'autres faits nouveaux concernant l'Organisation.

### **Point 9 - Rapport du Groupe consultatif non officiel (GCNO) – Décisions 3(XXII), 5(XXVI) et 2(XLIX)**

[Document ITTC(LI)/2]

En application des Décisions 3(XXII), 5(XXVI) et 2(XLIX) et afin d'organiser les travaux de la session, le Conseil pourra examiner le rapport de la vingt-neuvième réunion du Groupe consultatif non officiel (GCNO) qui se réunira le dimanche 15 novembre 2015.

Le rapport de la vingt-neuvième réunion du GCNO sera présenté au Conseil par son président.

**Point 10 - Renforcement de la coopération entre l'OIBT et la CITES -- Décisions 3(XVI), 7(XXXIV), 2(XXXVII) et 5(XLVI)**

[Document ITTC(LI)/5]

- (a) En application de sa Décision 3(XVI) le Conseil pourra organiser des consultations en vue d'examiner les propositions, communiquées au Secrétariat depuis la session précédente, relatives à l'inscription aux annexes de la CITES d'essences tropicales faisant l'objet d'un commerce international.
- (b) Le Conseil recevra un rapport sur l'exécution du programme OIBT-CITES destiné à accroître les capacités des pays à mettre en œuvre les dispositions qui découlent de l'inscription dans les listes de la CITES d'essences tropicales à bois d'œuvre.

**Point 11 - Questions relatives à l'article 14 de l'AIBT de 2006 – Décision 3(XLIX)**

En application de sa Décision 3(XLIX), le Conseil reprendra ses délibérations sur les questions relatives à l'article 14 de l'AIBT de 2006 et procédera à la sélection du prochain Directeur exécutif par consensus ou, à défaut, par scrutin extraordinaire en accord avec les articles 12 et 14 de l'AIBT de 2006.

**Point 12 - Rapport d'activités relatif à l'exécution du Programme de travail biennal de l'OIBT pour 2015-2016 – Décision 9 (XXXIV)**

[Documents ITTC(LI)/6]

Le Conseil recevra le rapport d'activité relatif à l'exécution du Programme de travail OIBT de la période biennale 2015–2016 contenu dans le Document ITTC(LI)/6

**Point 13 - Rapport d'activité sur l'exécution des Programmes Thématiques de l'OIBT**

[Documents ITTC(LI)/7]

Le Conseil recevra le rapport d'activité relatif à l'état d'exécution des Programmes thématiques OIBT, présenté sous la cote de document ITTC(LI)/7.

**Point 14 - Actualités de la CCNUCC concernant les forêts et leurs implications potentielles pour les forêts tropicales et l'économie mondiale des bois tropicaux – Décisions 2(XXXIX), 1(XLI) et 2(XLIII)**

[Document ITTC(LI)/8]

En application des Décisions 2(XXXIX), 1(XLI) et 2(XLIII) le Conseil sera informé des développements qui concernent les forêts dans le cadre de la CCNUCC.

**Point 15 - Initiative de collaboration OIBT-CDB en faveur de la conservation des forêts tropicales – Décision 6(XLVI)**

[Document ITTC(LI)/9]

En application de sa Décision 6(XLVI), le Conseil sera informé des derniers développements relatifs à l'Initiative de collaboration OIBT-CDB en faveur de la conservation des forêts tropicales.

**Point 16 - Examen de la présence et de la représentation de l'OIBT à l'échelon régional – Décisions 7(XLIX) et 2(L)**

[Document ITTC(LI)/10]

En application des Décisions 7(XLIX) et 2(L), le Conseil recevra du consultant nommé à cet effet un rapport d'étude destiné à examiner le rôle possible et les objectifs, la viabilité et les implications budgétaires d'un renforcement de la présence et de la représentation régionales de l'OIBT (Document ITTC(LI)/10).

**Point 17 - Admission et activités des observateurs aux sessions du Conseil – Décision 3(L)**  
[Document ITTC(LI)/11]

En application de sa Décision 3(L), le Conseil recevra le document de travail, préparé par le consultant nommé à cet effet, relatif aux procédures d'admission, aux droits, aux compétences et aux activités des observateurs aux sessions officielles et manifestations collatérales d'organismes pertinents à l'OIBT. Ce document de travail a été examiné par le Groupe de travail constitué aux termes de la Décision 3(L).

**Point 18 - Élaboration de lignes directrices OIBT destinées à la prise en compte de l'équité homme-femme dans les activités, programmes et projets de l'Organisation menés dans les pays membres – Décision 2(L)**  
[Document ITTC(LI)/12]

Le Conseil recevra le projet de texte des Lignes directrices OIBT pour l'égalité des sexes et la responsabilisation des femmes, préparé par le consultant.

**Point 19 - Programme de bourses OIBT -- Décision 4(XXVII)**  
[Documents ITTC(LI)/13 et ITTC(LI)/14]

Le Conseil pourra examiner : a) le rapport d'activité préparé par le Secrétariat sur l'exécution du Programme OIBT de bourses de recherche, ainsi que le prévoit la Décision 4(XXVII) [Document ITTC(LI)/13]; et b) le rapport de la Commission de sélection des bourses présenté par son président [Document ITTC(LI)/14]. Le Conseil annoncera la sélection finale des attributions de bourses en se fondant sur le rapport du président.

**Point 20 - Projet de rapport annuel pour 2014**

Le Secrétariat présentera au Conseil le projet de Rapport annuel pour 2014.

**Point 21 - Compte spécial et Fonds du Partenariat de Bali**  
[Document ITTC(LI)/15]

- (a) Annonces de contributions au Compte spécial et au Fonds du Partenariat de Bali.

Le Président pourra inviter les Membres et les Observateurs à annoncer toutes nouvelles contributions qu'ils souhaitent opérer au Compte spécial et au Fonds du Partenariat de Bali.

- (b) Rapport du Panel du Compte subsidiaire B du Fonds du Partenariat de Bali (BPF).

Le Conseil sera saisi du rapport du Panel chargé du Compte subsidiaire B du Fonds du Partenariat de Bali, constitué aux termes de la Décision 4(XXX), afin d'envisager les actions et activités, avant-projets et projets admissibles à un financement par le compte subsidiaire B. Le Conseil pourra examiner et adopter les recommandations contenues dans ce rapport [Document ITTC(LI)/15].

**Point 22 - Rapports des sessions associées des Comités**

Le Conseil sera saisi des rapports des sessions associées des Comités présentés par les présidents respectifs. Le Conseil pourra examiner et adopter les recommandations contenues dans chacun des rapports.

**Point 23 - Élection du Président et du Vice-président du Conseil pour 2016**

À l'issue des consultations de rigueur, le Conseil décidera d'élire un président et un vice-président pour 2016. Aux termes de l'article 8 de l'AIBT de 2006, le Conseil est invité à élire un président et un vice-président par année civile. Aux termes de l'alinéa 2 de l'article 8, le président, choisi parmi les représentants des pays producteurs et le vice-président, choisi parmi les représentants des pays consommateurs, doivent alterner tous les ans entre chacune de ces deux catégories de Membres, sachant que cette disposition n'exclut pas, dans des circonstances exceptionnelles, la réélection de l'un ou l'autre ou des deux par vote spécial du Conseil.

**Point 24 - Dates et lieux de la cinquante-deuxième et de la cinquante-troisième sessions du Conseil et des sessions associées des Comités**

Dans le respect de la pratique établie, qui consiste à fixer les dates et le lieu des sessions au moins dix-huit mois à l'avance pour en faciliter l'organisation logistique, le Conseil pourra fixer les dates et les lieux de ses cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions.

À sa cinquantième session réunie à Yokohama (Japon) à l'invitation du gouvernement du Japon, le Conseil a décidé que sa cinquante-deuxième session serait convoquée à Yokohama (Japon) du 7 au 12 novembre 2016. Le Conseil a également reçu une invitation du gouvernement péruvien d'accueillir la cinquante-troisième session à Lima (Pérou). Le Conseil pourra confirmer les dates et le lieu de la cinquante-deuxième session et arrêter les dates de sa cinquante-troisième session devant être réunie en 2017.

**Point 25 - Autres**

Le Conseil pourra examiner toutes questions soulevées au titre de ce point de l'Ordre du jour.

**Point 26 - Décisions et rapport de la session**

Le Conseil examinera les Décisions proposées et les adoptera en conséquence. Conformément à l'article 33 du Règlement intérieur, un rapport des travaux de la session sera préparé par le Directeur et distribué à tous les Membres dès que possible.

Par la Décision 7(XXXIII), le Conseil a adopté les procédures suivantes relatives aux modalités des décisions du Conseil :

- (a) Le Conseil communiquera des directives au Directeur exécutif par l'entremise du Président du Conseil sur les questions de routine ou non sujettes à débat et dépourvues d'implications financières. Ces directives, qui seront transcrites dans le rapport de la session, ne se traduiront pas par des décisions du Conseil.
- (b) Pour saisir le Conseil de projets de décisions, les procédures suivantes sont adoptées :
  - Se référant à l'ordre du jour provisoire, les Membres soumettent les propositions destinées à faire l'objet de décisions du Conseil en les remettant au Directeur exécutif qui les distribue à tous les membres au plus tard deux semaines avant la date du Conseil. Chaque proposition comporte trois éléments : le sujet, le but de la décision, et l'action proposée assortie de ses implications financières. Le Directeur exécutif ne distribuera pas les propositions incomplètes.
  - Jour -1 du Conseil : le Groupe consultatif non officiel (GCNO) examine les propositions émanant des Membres destinées à faire l'objet de décisions du Conseil, ainsi que les propositions émanant du Directeur exécutif.
  - Jour 1 du Conseil : le Président présente les propositions au Conseil dans le cadre du rapport du GCNO.
  - Jour 2 : les propositions de projets de décisions sont débattues dans les caucus et par voie de consultations informelles.
  - Jour 3 : Le Conseil décide des thèmes appelés à faire l'objet de décisions ; puis le Président, assisté d'un petit groupe et du Directeur exécutif, élabore des projets préliminaires de décisions destinés à être distribués à tous les Membres pour examen.
  - Jour 4 : Le groupe de rédaction du Président à composition non limitée se réunit pour débattre des projets de décisions et les parachever.
  - Midi, avant-dernier jour : les décisions finales sont remises à la traduction. Les décisions encore en débat sont différées à la session suivante du Conseil.

Le Conseil pourra réexaminer les modalités susdites.

**Point 27 - Clôture de la session**

À l'issue des déclarations finales des délégués, le Président prononcera la clôture de la cinquante-et-unième session du Conseil.

Annexe

**PROPOSITION DE RÉPARTITION DES VOIX POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2015-2016**

**MEMBRES PRODUCTEURS**

	<b>2014</b>	<b>Période biennale 2015-2016</b>
	<b><u>Nb de voix</u></b>	<b><u>Nb de voix</u></b>
<b>Afrique</b>		
Bénin	23	23
Cameroun	24	23
Congo	24	23
Côte d'Ivoire	24	23
Gabon	24	23
Ghana	24	23
Libéria	23	23
Mali	23	23
Mozambique	24	23
République Centrafricaine	23	23
République démocratique du Congo	24	23
Togo	23	22
<b>Asie &amp; Pacifique</b>		
Cambodge	19	18
Fidji	16	14
Inde	30	28
Indonésie	80	94
Malaisie	123	97
Myanmar	50	55
Papouasie-Nouvelle-Guinée	39	39
Philippines	16	16
Thaïlande	-	30
Vietnam	18	16
<b>Amérique latine/Caraïbes</b>		
Brésil	138	131
Colombie	25	25
Costa Rica	12	12
Équateur	18	18
Guatemala	12	12
Guyana	16	16
Honduras	12	12
Mexique	25	25
Panamá	12	13
Pérou	30	28
Suriname	15	15
Trinité-et-Tobago	11	11
<b>TOTAL :</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>



**MEMBRES CONSOMMATEURS**

	<b>2014</b>	<b>Période biennale 2015-2016</b>
	<b><u>Nb de voix</u></b>	<b><u>Nb de voix</u></b>
Albanie	10	10
Australie	16	16
Chine	253	265
Union européenne	<b>395</b>	<b>382</b>
Allemagne	19	19
Autriche	11	10
Belgique	15	15
Bulgarie	11	10
Chypre	10	10
Croatie	10	10
Danemark	12	11
Espagne	23	15
Estonie	10	10
Finlande	10	10
France	32	33
Grèce	11	11
Hongrie	10	10
Irlande	14	13
Italie	28	22
Lettonie	10	10
Lituanie	10	10
Luxembourg	10	10
Malte	11	10
Pays-Bas	32	30
Pologne	11	11
Portugal	15	13
République Tchèque	12	11
Roumanie	10	10
Slovaquie	11	10
Slovénie	10	10
Slovénie	26	27
Suède	11	11
États-Unis d'Amérique	70	73
Japon	157	164
Norvège	10	10
Nouvelle-Zélande	11	11
République de Corée	66	58
Suisse	12	11
<b>TOTAL :</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>